

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
RÉGIE INTERMUNICIPALE DU
PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI

## AVIS PUBLIC aux contribuables concernés des municipalités du Canton de Hatley, d'Ayer's Cliff ainsi que de Ste-Catherine de Hatley

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, conformément à l'article 607 du code municipal par la soussignée André Martel, secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi :

**QUE** le conseil de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi a adopté par résolution, lors de sa réunion du 17 février 2021, le règlement d'emprunt n° 2021-01 de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi décrétant un emprunt de CINQ-CENTS MILLE DOLLARS et une dépense de CINQ-CENTS MILLE DOLLARS (500 000 \$) pour la construction de bâtiments utilitaires, l'achat de quais et d'autres équipements pour le terrain aménagé n° 4 247 651 cadastre du Québec situé dans la municipalité d'Ayer's Cliff sur une période d'au plus VINGT-CINQ (25).

**QUE** tout contribuable concerné a le droit de s'opposer à l'approbation de ce règlement en transmettant par écrit son opposition au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans les trente (30) jours suivant la publication du présent avis.

Donné à Hatley, le 8 mars 2021

André Martel Secrétaire-trésorière